



Conditions générales de dépôt

Article 1 : Comment déposer ?

Simple et facile, le dépôt est libre et gratuit.

Article 2 : Combien de temps ?

Anaïs et Martin s'engage à mettre en vente les articles désignés pendant une période de 4 mois à compter de la date d'émission du reçu. A l'issue des 4 mois, possibilité de renouveler le contrat pour les invendus dans la limite de la saison en cours, ou accord particulier. Le déposant s'engage à récupérer tous les articles non vendus, après le délai maximum de 4 mois. Passé une période de 1 an les articles ne pourront être réclamés et le paiement des dépôts ne pourra être effectué.

Article 3 : Qui peut déposer ?

Toute personne peut déposer librement, vêtements et objets lui appartenant.

Article 4 : Que déposer ?

- Des vêtements propres et repassés de saison.
- Des articles de puériculture : pour des raisons de sécurité, vérifier que les articles portent la mention « conformes aux exigences de sécurité », les modes d'emplois sont bienvenus.
- Des jouets propres et en état de marche portant la mention CE, toujours autorisés à la vente.
- Du mobilier, des livres, des DVD ... Le tout en excellent état.

Article 5 :

Anaïs et Martin se réserve le droit de refuser certains articles.

Le justificatif de dépôt fait preuve devant la loi de l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de dépôt.

Article 6 : Le paiement

Aucun paiement ne sera effectué avant la vente de l'article déposé.

Le déposant notera un délai de 10 jours.

Après la vente en magasin pour le règlement. Pour les soldes (janvier et juillet de chaque année), le déposant. Qui n'aura pas récupéré ses articles autorise de fait une diminution du prix fixé. Le bon de dépôt sera exigé pour toutes opérations (règlement, reprise des articles,...)

Article 7 :

La responsabilité du dépositaire ne peut en aucun cas être engagée concernant les marchandises confiées.

Article 8 :

Le déposant certifie sur l'honneur être propriétaire des articles et assure l'entière responsabilité sur les contrefaçons et marques déposées.